

**INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT
POUR LA PÉRENNISATION D'UN OUVRAGE DE PROTECTION
CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT
(article L 134.2 du code forestier)**

Commune de Piana

**Coupure Passive de San Martinu (CP84)
Layon d'Appui pour Feu Tactique de San Martinu (LAFT84)**

Ouvrages inscrits au Plan Intercommunal de Débroussaillage et
d'Aménagement Forestier (PIDAF) des Deux Sévi

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Instauration d'une servitude de passage et d'aménagement sur un équipement de défense des forêts contre les incendies existants instauré par l'État au bénéfice de la commune de Piana

I - CONTEXTE

L'objectif est de créer un Layon d'Appui pour Feu Tactique (LAFT84) et une Coupure Passive (CP84) afin de protéger le massif forestier du monte Rotondu d'incendies activés par les vents d'Ouest en direction de l'Est, progressant de la vallée vers la montagne.

La mise en place d'une servitude de passage et d'aménagement, en application de l'article L 134-2 du code forestier, vise à renforcer l'efficacité opérationnelle de la lutte contre les incendies. Ce Layon d'Appui pour Feu Tactique (LAFT84) et cette Coupure Passive s'inscrivent dans un ensemble d'ouvrages DFCI assurant la liaison entre la ZAL de Mordilapa (Z19) à la ZAL de San Michele (Z26). Cette continuité est garantie par :

- La régularisation du statut de la bande de roulement (P301) de la ZAL de San Martinu reliant la bande de roulement (P228) de la ZAL de Mordilapa au Layon d'Appui pour Feu Tactique (LAFT84) assurera la circulation des engins de lutte entre ces deux ouvrages et facilitera l'accès du personnel, tant pour les interventions de lutte contre les incendies que pour l'entretien de ces différents ouvrages DFCI.
- La création d'un Layon d'Appui pour Feu Tactique (LAFT84) le long d'un éperon rocheux dont le relief abrupt du terrain rend impossible l'accès aux véhicules de lutte contre l'incendie de type CCF et CCI sur cette zone permettra aux personnels chargés de la lutte contre les incendies et à ceux chargés de son entretien d'accéder à cette zone.
- La création d'une coupure passive (CP84) reliant le Layon d'Appui pour Feu Tactique (LAFT84) à la route départementale D81 au niveau de la bocca di San Martinu, afin de pallier l'impraticabilité du terrain, dont la forte déclivité empêche la circulation sécurisée des engins de lutte. De plus, la faible quantité et répartition de combustibles permettront que cette coupure s'oppose naturellement à la propagation du feu par contact.
- La création de la bande de roulement (P301) de la ZAL de San Martinu reliant à l'Est de la bande de roulement (P246) de la ZAL de San Michele (Z26) et à l'Ouest de la bande de roulement (P145) de la ZAL de monte ravu (Z21) à la route départementale D81, facilite la circulation des moyens de lutte contre les incendies ainsi que l'accès à ces différents ouvrages DFCI. De plus, elle permet de créer une coupure s'opposant naturellement à la propagation d'un incendie vers le massif.

(voir cartographies)

Chacun des ouvrages créés répond aux différentes problématiques et spécificités dû au terrain et à l'accessibilité des moyens de lutte. Cette Zone d'Appui à la Lutte (Z84) couplée à la Coupure Passive (CP84) et au Layon d'Appui pour Feu Tactique (LAFT84) servent à limiter la continuité du couvert végétal entre des massifs boisés.

Cette servitude de passage et d'aménagement contribuera à garantir la pérennité ainsi que l'accessibilité de ces ouvrages.

La parcelle n° 142 section F impactée par l'implantation de la Coupure Passive relève du domaine communale. Par conséquent, la mise en place d'une servitude de passage et d'aménagement n'est pas requise, les droits d'usage et d'accès étant déjà garantis par la propriété communale.

Le classement de ces équipements DFCI est acté par le plan de protection des espaces naturels contre les incendies (PPFENI) pour la Corse 2024-2033. Leurs vocations sont de

faciliter, en cas d'incendie de forêt, l'intervention des secours et de limiter la propagation du feu.

II - OBJET DE LA SERVITUDE : Coupure Passive (CP84) et Layon d'Appui pour Feu Tactique (LAFT84) de San Martinu (voir plan de situation)

La surface totale de la coupure passive est de 32274 m².

La surface totale du layon d'appui pour feu tactique est de 2713 m².

III - CARACTÉRISTIQUES DE LA SERVITUDE

La servitude de passage et d'aménagement comprend la Coupure Passive (CP84) et le Layon d'Appui pour Feu Tactique (LAFT84) servant à limiter la continuité du couvert végétal entre des massifs boisés (voir plans)

L'ensemble de ces équipements sont conformes aux prescriptions du guide technique – PPFENI 2024-2033 – Annexe 3 page 148.

Une fois instaurée, la servitude portera sur les parcelles listées dans les tableaux ci-après.

État parcellaire – Parcelles supportant la servitude		
Coupure Passive (CP84)		
Section	Parcelle n°	Surface de la servitude en m ²
F	105	24
F	112	68
F	114	3040
F	529	641
F	531	12729
F	547	534
F	548	15238

État parcellaire – Parcelles supportant la servitude		
Layon d'Appui pour Feu Tactique (LAFT84)		
Section	Parcelle n°	Surface de la servitude en m ²
B	1096	499
F	104	1770
F	116	436
F	548	8

Dans ce cadre, les propriétaires de ces parcelles, ceux des parcellaires riveraines bénéficiant d'un droit de passage et titulaire d'un bail ne pourront pas :

- s'opposer aux travaux d'entretien de la plate-forme et d'éparage sur ses accotements et les talus, s'ils existent.
- créer un obstacle ou entraver l'accès à la piste ou son utilisation par les engins des services de lutte et de prévention.

Les parcelles et les surfaces concernées par la servitude, ainsi que les noms des propriétaires, sont détaillés dans les tableaux qui figurent au dossier.

L'énoncé des conditions d'utilisation sur tout ou partie de la piste, compte tenu des usages locaux, des droits des propriétaires et de la réglementation sera intégrée dans l'arrêté.

IV - CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX

La création de la coupure passive et du layon d'appui pour feu tactique de San Martinu nécessite aucun travaux d'aménagement ou de terrassement. Il s'agit exclusivement d'une requalification du statut foncier et administratif de ces ouvrages, par l'établissement d'un arrêté de servitude de passage et d'aménagement.

En conséquence, aucune intervention de type terrassement, talutage, création ou élargissement de plateforme n'est prévue dans le cadre de cette opération.

De ce fait, aucun estimatif financier relatif à des travaux d'aménagement n'est à produire. La gestion et l'entretien de la coupure passive et du layon d'appui pour feu tactique relèveront de la commune, qui devra assurer, lorsque cela est nécessaire, les opérations d'élagage et de débroussaillage de la végétation, afin de maintenir l'accessibilité de la zone et de faciliter l'intervention des moyens de lutte contre les incendies.

L'opération consiste donc uniquement à régulariser juridiquement et administrativement de ces ouvrages DFCL sans réalisation de travaux nouveaux.

V – ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Natura 2000 : non concerné
- ZNIEFF : non concerné

Les 32274 m² de la Coupure Passive (CP84) et les 2713 m² du Layon d'Appui pour Feu Tactique (LAFT84) de San Martinu ne sont pas localisés en zone Natura 2000 et/ou en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.

Par conséquent, l'impact environnemental est nul.

